



## Travaux et handicap

-----  
Par KRYSTINE

Bonjour a tous je suis avec une BPCO stade 3 et emphysème sévère suite a un cancer pulmonaire et lobectomie .Mon bailleur social va effectuer des gros travaux énergétique et électrique porte tuyauterie etc. ,et m oblige a débarrasser mes meubles; Chose que mon souffle m empêche de faire ,qui de plus est ne veulent ni bâcher ni nettoyer en fin de chantier. Qui peut me répondre sur mes droits ,en sachant que je ne m oppose pas aux travaux. Très belle journée merci infiniment pour vos retours.

-----  
Par yapasdequoi

Bonour,

Avec un certificat médical, vous pouvez demander à être relogé le temps des travaux.

Le déplacement des meubles est à votre charge, mais peut être fait par une tierce personne : adressez vous aux associations locales d'aide, à la MDPH ou au CCASS (à la mairie).

Le nettoyage du chantier est à la charge de l'entreprise.